



Contact Support Accréditation :
Sur [Support en ligne](#)

Meylan, le 10/02/2025

Objet : Information concernant les instruments Roche de Pathologie

Tolérances autorisées pour les maintenances préventives Roche et opérateurs.

Madame, Monsieur, Cher client,

Les recommandations pour les maintenances préventives sont données de façon à convenir à un usage intensif des instruments. Il est possible que l'environnement propre au laboratoire puisse conduire à une réadaptation de ces maintenances, de façon temporaire ou sur le long terme (conditions pré analytiques, qualité et type d'échantillon, pollutions, etc...). Il est alors important que ces adaptations soient réalisées en concertation avec un spécialiste de la société Roche.

S'agissant de maintenances préventives, leur non-respect ne conduit généralement pas à une perte de performances immédiate mais elle peut conduire à une perte de fiabilité des instruments sur le long terme.

Dans votre propre analyse de risque, considérez qu'il vaut mieux avancer ou retarder légèrement une maintenance plutôt que de ne pas être dans les meilleures conditions pour la réaliser. Le tout est de ne pas "oublier" des maintenances.

Vous trouverez ci-dessous, à titre indicatif, les tolérances couramment admises pour les maintenances préventives Roche et Opérateurs :

- Maintenance quotidienne : Cette maintenance doit être réalisée à l'intérieur de la journée avec une tolérance de plus ou moins 8 heures
- Maintenance hebdomadaire : tolérance de plus ou moins 2 jours
- Maintenance mensuelle : tolérance de plus ou moins 6 jours
- Maintenance trimestrielle : peut être avancée de quelques semaines en fonction de l'utilisation du système mais ne doit pas être différée de plus de 2 semaines
- Maintenance semestrielle : peut être avancée de quelques semaines en fonction de l'utilisation du système mais ne doit pas être différée de plus de 4 semaines



Roche Diagnostics France

2, avenue du Vercors
CS60059
38242 Meylan Cedex
Tél. +33 (0)4 76 76 30 00
Fax +33 (0)4 76 76 30 01

Société par Actions Simplifiée au capital de 15 965 175 euros
380 484 766 RCS Grenoble
Code APE 4646Z
N° T.V.A.: FR 20 380 484 766
SIRET : 380 484 766 00031



- Maintenance annuelle : peut être avancée de plusieurs mois en fonction de l'utilisation du système mais ne doit pas être différée de plus d'1 mois

Remarque : Des maintenances supplémentaires peuvent être planifiées selon la cadence d'utilisation des instruments.

Marc SABARDEIL
Responsable RCSC

DocuSigned by:
Marc Sabardeil
3F516A75CF3A40E...

Jacques Pelleroy
Responsable équipes service

Signed by:
Jacques Pelleroy
24325B44662F4FA...